

# Recherche collaborative sur les maladies psychiatriques

**APPEL  
D'OFFRES  
2022**

DATE LIMITE  
DE DÉPÔT  
DES DOSSIERS :  
6 AVRIL 2022, 17H.

## Contexte

Alors qu'une personne sur quatre souffrira au cours de sa vie d'une maladie psychiatrique, la maladie mentale est un facteur de risque majeur de suicide et l'espérance de vie des personnes souffrant de ces pathologies est inférieure de 10 à 15 ans à celle de la population générale.

Un grand nombre des maladies psychiatriques débute souvent chez le sujet jeune, leur coût socio-économique est donc très important, ces maladies impactant durablement la vie des personnes qui en souffrent.

La recherche en psychiatrie est relativement récente, et les progrès et découvertes en neurosciences des 20 dernières années doivent maintenant être confrontés à la réalité clinique et mis à profit pour une meilleure compréhension des maladies mentales, dans une interaction étroite entre chercheurs et cliniciens.

Aussi, dans cette période charnière pour la recherche sur les maladies psychiatriques, la Fondation de France a décidé de s'investir dans ce champ afin d'accélérer la mise en place de nouvelles méthodes de prévention, de diagnostic précoce et de traitements.

## Pathologies concernées

Cet appel d'offres concerne les maladies psychiatriques invalidantes (à l'exception des addictions, des troubles du spectre autistique et des démences).

## À qui s'adresse l'appel d'offres ?

Les demandes doivent impérativement faire état d'un **projet collaboratif associant cliniciens, psychiatres ou psychologues et chercheurs de différentes sous-disciplines des neurosciences ou des sciences humaines et sociales et de l'épidémiologie**, appartenant à deux équipes labellisées distinctes, et dont la complémentarité sera un critère majeur d'évaluation. Cette complémentarité entre les équipes partenaires devra être clairement explicitée.

La mise en place de nouvelles collaborations sera particulièrement appréciée.

Par ailleurs, les équipes bénéficiant déjà d'un financement en cours ne pourront pas présenter de nouveaux projets.

## Quels projets de recherche ?

La Fondation de France apportera son soutien aux projets portant sur :

- l'évaluation des méthodes de diagnostic, des traitements et dispositifs de soins ;
- l'identification des mécanismes de résistance et de vulnérabilité à l'émergence et aux traitements des maladies psychiatriques ;
- la recherche translationnelle sur une cohorte ciblée, à partir d'hypothèses précliniques (modèles animaux) et en interaction avec la recherche clinique. Et inversement, une hypothèse clinique pourra être explorée par des approches précliniques.

Concernant les études cliniques, une attention particulière sera portée à la présentation des critères de jugements principaux et aux mesures utilisées.

Les dossiers ne concernant pas des projets collaboratifs tels que décrits ci-dessus, ainsi que ceux concernant les créations de cohortes seront d'emblée exclus.

### Modalités de soutien

Les aides accordées pourront être annuelles ou pluriannuelles (jusqu'à trois ans) d'un montant maximal de 200 000 € pour trois ans. Le comité considérera également des projets exploratoires (modèles ou technologies utilisés, cibles thérapeutiques étudiées) pour un financement de 40 000 € maximum pour un an afin d'obtenir une validation du concept.

Certains financements pourront concerner les soutiens pour une quatrième année de thèse (à hauteur de 39 000 € pour un an).

Cependant, une même équipe ne pourra pas demander une subvention « Équipe » et un financement doctoral.

Le porteur de projet principal devra obligatoirement être un membre statutaire d'une équipe dont la structure est rattachée à un organisme public de recherche (EPST ou EPIC) ou un établissement public de santé. En cas de multi-appartenance, le porteur et co-porteur du projet seront priés de mentionner chacun la liste exhaustive de leurs affiliations.

**Une équipe ne pourra être impliquée que dans un seul projet soumis.**

Par ailleurs, les demandes ne pourront concerner que des collaborations entre équipes de recherche et cliniques françaises.

## Comment répondre ?

La procédure d'appel d'offres comportera deux phases :

- une phase de présélection à partir des dossiers d'intention au printemps 2022,
- une phase d'évaluation des projets définitifs à l'automne 2022.

**Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne et doivent être finalisées avant le 6 avril 2022, 17h** pour la phase de dossier d'intention.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions concernant la présélection seront communiquées uniquement par voie électronique fin mai 2022.

Les responsables de projets présélectionnés devront déposer leur dossier complet pour septembre 2022 et recevront la décision du comité par voie postale ou électronique, en décembre 2022.

**Pour toute demande d'information :**

Fondation de France

Comité Recherche sur les maladies psychiatriques

40 avenue Hoche - 75008 Paris

Téléphone : 01 85 53 13 66

E-mail : [projets@fdf.org](mailto:projets@fdf.org)

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)



40 avenue Hoche

75008 Paris

Tél. : 01 44 21 31 00

[t](#) [in](#) [@](#) [f](#)

[fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 916 fondations abritées soutiennent chaque année près de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.